

PAYE	COMPTABILISE
LE 06.07.22	06.134
PAR M	
DE 28800	

FACTURE

FC22-022
PERPIGNAN, le 07/06/2022

SAS HECTARE
1 Bd John Fitzgerald KENNEDY
66100 PERPIGNAN

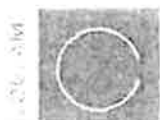
Nos réf : C21-021- Devis n°DC22-001
Vos réf :
OBJET : Modification PLU Banyuls des Aspres
Dossier suivi par : Claire GOUSAILLES

REÇU le 6 JUIN 2022

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Coefficient	Montant HT (€)
Modification // PLU de Banyuls des Aspres				
Etablissement d'un dossier de modification du PLU de Banyuls des Aspres ayant pour l'objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU1.				
<u>Elaboration d'une orientation d'aménagement et d'un règlement adapté en relation avec la commune et les porteurs de projet</u>				
Schéma de principe d'aménagement (formes urbaines et programme, déplacements, infrastructures, environnement, étude des interfaces avec l'urbain, l'agrinaturel...) et règlement à intégrer via la procédure de modification				
Si existantes, prise en compte des études opérationnelles menées parallèlement à la procédure de modification (permis d'aménager, étude environnementale, hydraulique...)				
<u>Ouverture à l'urbanisation via la procédure de modification</u>				
Elaboration du dossier de modification				
- Rapport de présentation du projet :				
- présentant et justifiant les modifications apportées au PLU				
- analysant les incidences des modifications apportées sur l'environnement sur la base du cas par cas réalisé par CRBE (milieu naturel/risques/ressources...)				
Modification des pièces réglementaires du document d'urbanisme en vigueur				
	7 500,00	1	0,5	3 750,00
Réunions de travail	2 000,00	1	0,5	1 000,00
Format CNIG du PLU modifié	2 300,00	1	0,5	1 150,00
Travaux supplémentaires : assistance juridique de la procédure (modèles actes, suivi avec la communauté de communes et la commune de l'ensemble de la procédure...)	1 500,00	1	0,5	750,00

Rappel des conditions générales de vente

- Pas d'escompte pour paiement anticipé
- Facture payable à réception - Les billets à ordre ne sont pas acceptés
- Taux de pénalité après cette date : 3 fois le taux légal
- Indemnité forfaitaire 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement



Urbanisme / Environnement

940 rue Eole - Tecnosud 2 - 66100 Perpignan
contact@cogeam.fr // 04 68 80 54 11

CONSULTATION BANCAIRE : COGEM ETUDES - CA DE PRADES
CODE BANQUE 172106 - COIN BICHI 100005 - N° DE COMPTA 30001604488 - CUI RIB 95 -
N° SIRET : 909 158 976 00023 - TVA N° FR61808158976
RCS PERPIGNAN 808 158 976

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Coefficient	Montant HT (€)
Déduction de la facture d'acompte FC22-007 (émise le 18/02/2022 et d'un montant de 5 100,00 € TTC associée au devis DC22-001 (accepté le 18/02/2022)				-4 250,00

TOTAL HT :	2 400,00 €
TOTAL TVA - 20,00% :	480,00 €
TOTAL TTC :	2 880,00 €

Sophie LAMENTA

Gérante COGEAM ETUDES



A régler avant le 21/06/2022

Aucun règlement effectué à ce jour



Rappel des conditions générales de vente

- Pas d'escompte pour paiement anticipé
- Facture payable à réception. Les billets à ordre ne sont pas acceptés
- Taux de pénalité après cette date : 3 fois le taux légal
- Indemnité forfaitaire 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement



Urbanisme / Environnement

940 rue Eole – Tecnosud 2 – 66100 Perpignan
contact@cogeam.fr // 04 68 80 54 11

COGEAM ETUDES – CAUTERETS
 940 rue Eole – Tecnosud 2 – 66100 Perpignan
 SIREN 808 158 976 00015 – TVA n° FR61808158976
 RCS PERPIGNAN 808 158 976

PAYE	COMPTABILISE
LE 26.01.22	02-290
PAR H. CREAC	
DE 5.100.5	

FACTURE

FC22-007

PERPIGNAN, le 18/02/2022

SAS HECTARE
1 Bd John Fitzgerald KENNEDY
66100 PERPIGNAN

Nos réf : C21-021- Devis n°DC22-001

Vos réf :

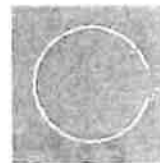
OBJET : Modification PLU Banyuls des Aspres

Dossier suivi par : Claire GOUSAILLES

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Coefficient	Montant HT (€)
Modification // PLU de Banyuls des Aspres Etablissement d'un dossier de modification du PLU de Banyuls des Aspres ayant pour l'objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU1. <u>Elaboration d'une orientation d'aménagement et d'un règlement adapté en relation avec la commune et les porteurs de projet</u> Schéma de principe d'aménagement (formes urbaines et programme, déplacements, infrastructures, environnement, étude des interfaces avec l'urbain, l'agrinaturel...) et règlement à intégrer via la procédure de modification Si existantes, prise en compte des études opérationnelles menées parallèlement à la procédure de modification (permis d'aménager, étude environnementale, hydraulique...) <u>Ouverture à l'urbanisation via la procédure de modification</u> Elaboration du dossier de modification - Rapport de présentation du projet : - présentant et justifiant les modifications apportées au PLU - analysant les incidences des modifications apportées sur l'environnement sur la base du cas par cas réalisé par CRBE (milieu naturel/risques/ressources...) Modification des pièces réglementaires du document d'urbanisme en vigueur				
	7 500,00	1	0,45	3 375,00
Réunions de travail	2 000,00	1	0,25	500,00
Format CNIG du PLU modifié	2 300,00	1	0	0,00
Travaux supplémentaires : assistance juridique de la procédure (modèles actes, suivi avec la communauté de communes et la commune de l'ensemble de la procédure...)	1 500,00	1	0,25	375,00

Urbanisme / Environnement

940 rue Eole - Tecnosud 2 - 66100 Perpignan
contact@coream.fr // 04 68 80 54 11



TOTAL HT :	4 250,00 €
TOTAL TVA - 20,00% :	850,00 €
TOTAL TTC :	5 100,00 €

Sophie LAMENTA

Gérante COGEAM ETUDES

Alain



A régler avant le 04/03/2022

Aucun règlement effectué à ce jour

"Bonne Paiement"

HECTARE
URBANISME DURABLE
1 boulevard J.F KENNEDY
66000 PERPIGNAN
04 68 63 64 65
SIREN 351 533 600

[Signature]

Règles des opérations financières de l'Etat

- Les billets à ordre ne sont pas acceptés
- Les chèques de banque sont acceptés
- Les chèques de trésorerie sont acceptés
- Les chèques de paiement sont acceptés



Urbanisme / Environnement

940 rue Eole - Technosud 2 - 66100 Perpignan
contact@cogeam.fr // 04 68 80 54 11